

AR Prefecture

082-200061257-20230123-01202302-DE
Reçu le 25/01/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE
AMÉNAGEMENT

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 23 JANVIER 2023

Date d'envoi de la convocation : 17 janvier 2023

L'An deux mille vingt-trois et le 23 du mois de janvier (23.01.2023) à 17 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 17 janvier 2023, s'est assemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

PRESENTS : 12

M. BAYLET Jean-Michel (Président), DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), M. COUSI Vincent (Délégué titulaire), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), M. CRUSBERG Daniel (Délégué suppléant), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire) en visioconférence, M. QUATRE Christian (Délégué titulaire) en visioconférence, M. WEILL Michel (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 4

M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme DELBREIL Sophie
M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. CROS Emmanuel
M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. GARGUY Bernard
M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN Claude

ABSENTS EXCUSÉS : 4

M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire)
Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire)
Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente)
M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président)

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme Sophie DELBREIL.

DELIBERATION N°01/2023-02
CONVENTION MODIFICATIVE DE FINANCEMENT DU PROJET DE
CREATION D'UN RESEAU TRES HAUT DEBIT (THD) AVEC LA REGION
OCCITANIE

Vu la délibération n° CP/2019-OCT/11.22 du 11 octobre 2019 de la Commission permanente du Conseil Régional Occitanie, pour son dossier très haut débit de phase 2 ;

Vu la Convention de financement du projet de création d'un réseau très haut débit (THD) dans le département du Tarn-et-Garonne, signée le 30 octobre 2019 entre le syndicat mixte et la Région Occitanie ;

Vu la délibération n° CP/2022-12/12.09 du 16 décembre 2022 du Conseil Régional Occitanie, modifiant les modalités de la subvention ;

Vu le projet de Convention modificative de financement du projet de création d'un réseau très haut débit (THD) dans le département du Tarn-et-Garonne, présenté par la Région Occitanie, et ci-joint annexé ;

Monsieur le Président rappelle aux délégués syndicaux que le coût public du programme 100 % Fibre porté par le syndicat via une Délégation de Service Public signée sur 30 ans, est financé par l'Etat, la Région Occitanie et le syndicat mixte via une participation de ses membres.

Au titre de ce projet d'envergure, la Commission permanente du Conseil Régional Occitanie a octroyé au syndicat, par délibération du 11 octobre 2019, un financement de 9,94 M€ dont le versement est rythmé en fonction du degré de réalisation de l'opération subventionnée et au prorata des dépenses éligibles justifiées, comme mentionné dans la Convention initiale de financement du projet signée le 30 octobre 2019.

Ainsi au même titre que le FSN, les derniers versements de la participation régionale devaient être effectifs en 2023/2024, au rythme des dernières prises construites et des derniers raccordements réalisés.

Cependant aujourd'hui, la Région Occitanie a présenté au syndicat un projet de convention modificative de financement afin de pouvoir étaler la participation restante jusqu'en 2027 selon le rythme de versement suivant :

Solde subvention au 01/01/2022	8 443 000 €
2022	3 300 000 €
2023	1 028 600 €
2024	1 028 600 €
2025	1 028 600 €
2026	1 028 600 €
2027	1 028 600 €

AR Prefecture

082-200061257-20230123-01202302-DE
Reçu le 25/01/2023

Dans un contexte où plusieurs départements d'Occitanie ont vu le montant de leur subvention régionale diminuer, le rééchelonnement du versement de la subvention régionale obtenu pour le programme départemental du Tarn-et-Garonne préserve le montant initial et n'impacte pas son plan de financement global. Des efforts de trésorerie seront en revanche à produire sur cette période pour compenser l'étalement des paiements régionaux.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention modificative de financement du projet de création d'un réseau très haut débit (THD) dans le département du Tarn-et-Garonne, présentée par la Région Occitanie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout document en lien avec cette convention.

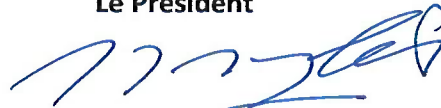
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture
le **25 JAN. 2023**

Et de la publication le **27 JAN. 2023**

Fait à Montauban, le 23 janvier 2023

Le Président



Jean-Michel BAYLET

**Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Aménagement**
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN Cedex
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z